Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00595 Publié le 10 novembre 2026

Arrêté n° AG-2026-DIMENC-0958 du 9 novembre 2026

constatant la composition nominative du conseil d'administration du Fonds Nickel

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 467 du 18 mars 2009 créant un établissement public administratif dénommé « Fonds Nickel » ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-SCAI-0713 du 19 août 2026 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers organismes ;

Vu l'arrêté n° 3302-2026/ARR/DAJI du 12 août 2026 portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs ;

Vu l'arrêté n° 2026-433/PN du 31 août 2026 portant désignation des représentants du président de l' assemblée de la province Nord au sein de comités et organismes divers ;

Vu la proposition de désignation des représentants de l'Association des Maires de Nouvelle-Calédonie par courrier en date du 13 mai 2026 ;

Vu la proposition de désignation des représentants de l'Association Française des Maires de Nouvelle-Calédonie par courrier en date du 18 mai 2026 ;

Vu la proposition de désignation des représentants du syndicat des industries de la mine (SIM) par courrier en date du 29 juillet 2026 ;

Vu la proposition de désignation des représentants des organisations professionnelles les plus représentatives des entreprises de sous-traitance minière par courrier du 22 septembre 2026 ;

Vu la proposition de désignation des représentants de L'Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités (USTKE) par courrier du 5 octobre 2026,

ARRETE

Article 1er : Il est constaté la composition nominative du conseil d'administration du Fonds Nickel comme suit :

- Quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie ou leurs suppléants, désignés par le gouvernement dont deux parmi ses membres et deux parmi les membres du congrès :

Titulaires : Suppléants :

M. Alcide PONGA M. Eddy LECOURIEUX

M. Gilbert TYUIENON M. Jean-Philippe TOUSSI

M. Nicolas METZDORF M. Wilfrid WEISS

Mme Vanessa WACAPO M. Teva PUAHIO

- La présidente de l'assemblée de la province Sud ou son représentant :

M. Guillaume DENIS

- Le président de l'assemblée de la province Nord ou son représentant :

M. Laurent KASANWARDI

- Le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté ou son représentant :

M. Mickaël FORREST

- La présidente de l'Association des Maires de Nouvelle-Calédonie ou son représentant :

M. Téva PUAHIO, titulaire M. Franck DIOPOUE, suppléant

- Le président de l'Association Française des Maires de Nouvelle-Calédonie ou son représentant :

Mme Nina JULIÉ, titulaire M. Antoine ROMAIN, suppléant

- Le président du sénat coutumier ou son représentant :

M. Richard POARAIRIWA

- Deux représentants des professionnels de l'industrie minière et métallurgique en Nouvelle-Calédonie nommés sur propositions des organisations professionnelles et leurs suppléants

M. Thomas SEVETRE, titulaire Mme. Aline LORICOURT, suppléante

M. Guillaume KUREK, titulaire M. Alexandre ROUSSEAU, suppléant

- Un représentant des salariés de l'industrie minière désigné sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives et son suppléant :

M. Pierre KALOI, titulaire M. Pascal PUJAPUJANE, suppléant

- Deux représentants des entreprises de sous-traitance minière nommés sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives et leurs suppléants :

M. Victor NEMOADJOU, titulaire M. John MERMOUD, suppléant.

M. Julien MEUREUREU, titulaire M. Ronald NEPOROZE, suppléant

- Un représentant des associations environnementales nommé sur proposition des associations environnementales les plus représentatives et son suppléant :

M. Hilaire KIKI, titulaire M. Jean Guy M'BOUERI, suppléant

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

MILAKULO TUKUMULI

Le membre du gouvernement chargé des secteurs de la mine et de l'énergie

ALCIDE PONGA